



Le Burundi se dote d'un nouveau bureau présidentiel: "Ntare Rushatsi House"



Le Chef de l'Etat burundais SE Pierre Nkurunziza a procédé, le vendredi 27 septembre 2019, à l'inauguration du nouveau bureau présidentiel dénommé "Ntare Rushatsi" situé sur la colline Gasenyi en commune Mutimbuzi dans la province de Bujumbura. Les cérémonies se sont déroulées en présence de plusieurs hautes personnalités du pays ainsi que les diplomates accrédités à Bujumbura. Les cérémonies ont débuté par une visite guidée des bâtiments abritant le nouveau bureau présidentiel.

Dans son mot d'introduction, le Chef du Cabinet Civil à la Présidence de la République Monsieur Gabriel Nizigama a rendu hommage au Chef de l'Etat pour avoir entrepris et réalisé le projet de construction de ce bureau présidentiel qu'il a dédié au premier Roi du Burundi Ntare Rushatsi Cambarantama. Monsieur Gabriel Nizigama a indiqué que ce bureau sera considéré comme un monument qui servira de modèle à tous les présidents de la République

qui succéderont au Président actuel, SE Pierre Nkurunziza.

Selon le Chef du Cabinet Civil à la Présidence de la République, le Président Pierre Nkurunziza est le premier Chef d'Etat burundais visionnaire, humble qui a réalisé ce que les autres Chefs d'Etat n'avaient pas encore réalisé jusqu'alors. Les Chefs d'Etat burundais travaillaient dans des bureaux loués après 57 ans d'indépendance.

Quant à l'Ambassadeur de la République populaire de Chine au Burundi qui s'est investi dans la construction de ce bureau présidentiel Ambassadeur Li Changli s'est montré satisfait de bonnes relations bilatérales qui existent entre le Burundi et son pays qui injecte des appuis significatifs dans plusieurs secteurs de la vie au Burundi, notamment dans la santé, l'éducation, l'agriculture et bien d'autres.

L'Ambassadeur Li Changli a évoqué d'autres activités réalisées par la Chine au Burundi, activités qui rentrent dans le cadre de soutenir le Burundi dans le développement comme la construction des barrages. L'Ambassadeur Li Changli a signalé que son pays restera toujours aux côtés du Burundi.

Le discours d'inauguration officielle de ce nouveau bâtiment a été prononcé par le Président de la République du Burundi SE Pierre Nkurunziza. Il a salué les relations bilatérales entre le

Sommaire

page

Le Burundi se dote d'un nouveau bureau présidentiel:
"Ntare Rushatsi House"

1

Le Président de la République inaugure différentes infrastructures à Gatumba

2

Le Sénat du Burundi approuve à l'unanimité 4 projets de loi

3

L'Assemblée Nationale analyse et adopte le projet de loi portant amendement de l'accord instituant l'OMC

4

Evaluation des engagements des partis politiques et de l'administration pour des élec-

5

Burundi / HCR : le Burundi est prêt à accueillir tous les réfugiés qui veulent rentrer

6

Distribution de porcellets à la population en province Gitega

9

L'AFJO pour la vulgarisation de l'assistance judiciaire des personnes vulnérables

10

Burundi et la Chine, un pays ami du Burundi qui a beaucoup contribué à la construction de ce Bureau Présidentiel.

Le Chef de l'Etat est revenu sur les qualités du roi Ntare Rushatsi Cambarantama à qui on a dédié cet immeuble, le roi unificateur des roitelets, un roi que le Chef de l'Etat considère comme le vrai père de la nation et le garant de la justice burundaise.

Selon SE Pierre Nkurunziza, son gouvernement continuera de construire des bâtiments qui abriteront les bureaux des administratifs de la base jusqu'au sommet. Il a profité de l'occasion pour remercier ceux qui sont déjà à l'œuvre.

Le Chef de l'Etat a rappelé que le Burundi est aujourd'hui le résultat de la bravoure et de la vaillance du roi Ntare Rushatsi et d'autres burundais qui se

sont donné corps et âme pour que le Burundi ait l'image qu'il a aujourd'hui.

Le Président de la République SE Pierre Nkurunziza a recommandé à ceux qui vont lui succéder d'ériger sur ce même site d'autres infrastructures qui abriteront le palais présidentiel.

Plusieurs hautes autorités du pays avaient pris part aux cérémonies d'inauguration du bureau présidentiel de Gasenyi. On citera notamment le Président de l'Assemblée nationale, le Président du sénat burundais, le 2ème Vice-président de la République, l'Ombudsman burundais, sans oublier des diplomates accrédités à Bujumbura. (source: www.rtnb.bi)

Le Président de la République inaugure différentes infrastructures à Gatumba



Le Président de la République SE Pierre Nkurunziza a procédé le jeudi 26 septembre 2019 à l'inauguration de différentes infrastructures dans la Zone Gatumba de la commune de Mutimbuzi en province de Bujumbura, dans le cadre de la célébration du 57ème anniversaire de l'indépendance du Burundi.

L'inauguration de ces infrastructures a commencé sur la colline Vugizo en commune de Mutimbuzi où le Chef de l'Etat a inauguré des infrastructures, dont un centre de transit et de mise en quarantaine du cheptel en provenance de l'étranger et un abattoir moderne se trouvant sur ce même site. Ce centre de transit a été construit par le projet de réhabilitation et de renforcement des infrastructures d'élevage sur financement de la BADEA (Banque

Arabe pour le Développement Economique en Afrique).

Après ce centre de transit, le Chef de l'Etat SE Pierre Nkurunziza a inauguré l'hôpital de Gatumba du district sanitaire d'Isale, érigé sur la colline Warubondo en commune Mutimbuzi de la province de Bujumbura. Selon le Médecin Directeur Provincial Dr Joël Nibigira, cet hôpital est équipé de salles de consultations, de la maternité, de salles d'hospitalisation et d'un centre de transit et d'isolement en cas d'épidémies.

Dr Joël Nibigira a fait savoir que cet hôpital se heurte néanmoins à un besoin d'équipements notamment au service de maternité où un appareil d'anesthésie et une table d'opération pour les césariennes manquent. Il a signalé que ces appareils sont plus que nécessaires parce que cet hôpital de Gatumba est éloigné de l'hôpital de district de Rushubi où des patients peuvent être référés. (source: www.rtnb.bi)

Le Sénat du Burundi approuve à l'unanimité 4 projets de loi



Le Sénat du Burundi s'est réuni en séance plénière à Gitega, le jeudi 26 septembre 2019 sous l'égide de son Président, le Très Honorable Révérier Ndikuriyo. Le Sénat a analysé et adopté quatre projets de loi et qui ont été tous présentés par le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Monsieur Jean Marie Niyokindi.

Le premier projet de loi analysé, c'est le projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord portant création de la zone de libre échange entre le COMESA, l'EAC et la SADC, signé à Sharm El Shikh en Egypte le 10 juin 2015.

Dans son exposé des motifs, le Ministre du Commerce et de l'Industrie a indiqué aux Sénateurs que le Burundi a un intérêt évident à ratifier cet accord pour lui permettre d'avoir accès au marché des 26 pays de la région tripartite et ainsi avoir une base légale de poursuivre les négociations et la recherche du financement des projets et programmes tripartites de son intérêt.

Deuxièmement, les Sénateurs ont analysé le projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'article 24.2 (a) amendé du protocole portant création de l'union douanière de la Communauté Est Africaine. Le Ministre en charge du Commerce a rappelé que le Burundi a commencé la mise en application de l'union douanière de la communauté Est Africaine, le 10 juillet 2009.

Les Sénateurs, ont, en troisième lieu, traité le projet de loi portant ratification par la République du Burundi du protocole portant amendement de l'accord de Marrakech instituant l'organisation mondiale du commerce. Enfin, le Sénat a analysé le projet de loi portant ratifica-

tion par la République du Burundi du protocole portant amendement de l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle relatifs au commerce.

Après les éclaircissements fournis aux Sénateurs par le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Monsieur Jean Marie Niyokindi, les Sénateurs ont approuvé à l'unanimité tous ces projets de loi portant ratification par la République du Burundi.

Avant l'analyse des projets de loi exposés par le Ministre en charge du Commerce, les Sénateurs ont approuvé la liste des Candidats au Conseil Supérieur de la Magistrature envoyé par le Chef de l'Etat en même temps Président de ce Conseil. Les curriculum vitae des membres ont été présentés par le Ministre en charge de la Justice, Madame Aimée Laurentine Kanyana.

Cette équipe est composée par dix personnes dont six hommes et quatre femmes. Parmi eux, sept sont de l'ethnie Hutu et trois de l'ethnie Tutsi.

Le Conseil Supérieur de la Magistrature est composé par 13 personnes. Le Président du Conseil est le Chef de l'Etat, son Vice est le Président de la Cour Suprême, le Ministre de la Justice étant Secrétaire de ce conseil. (source: www.rtnb.bi)

L'Assemblée Nationale analyse et adopte le projet de loi portant amendement de l'accord instituant l'OMC



L'Assemblée Nationale s'est réunie le mardi 24 septembre 2019 à l'hémicycle de Kigobe, sous la présidence du Président de la chambre basse du parlement le Très Honorable Pascal Nyabenda. C'était pour analyser le projet de loi portant ratification du Protocole portant amendement de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le Ministre du commerce et de l'industrie Monsieur Jean Marie Niyokindi était l'invité du jour pour donner des explications en rapport avec ce projet de loi.

Dans son exposé des motifs, le Ministre ayant le commerce dans ses attributions a fait savoir que l'Organisation Mondiale du Commerce a été institué par l'accord conclu à Marrakech le 15 avril 1994. Il est le cadre des négociations entre les membres au sujet de leurs relations commerciales multilatérales concernant des questions visées par les accords figurant dans les annexes des accords de l'Organisation Mondial du

Commerce (OMC).

C'est en 2004 que les membres de l'OMC se sont convenus de lancer les négociations sur la facilitation des échanges, a expliqué le Ministre en charge du commerce avant de signaler que ces négociations qui visaient également à accroître l'assistance technique et le renforcement des capacités ainsi qu'à améliorer la coopération effective entre les autorités douanières et les autres autorités impliquées dans la facilitation des échanges et le respect des procédures douanières.

Au niveau de la communauté Est africaine, les pays membres de l'EAC travaillent en synergie et un comité régional chargé de la facilitation des échanges est déjà mis en place au secrétariat de l'EAC. Ainsi tous les pays membres de l'EAC ont déjà ratifié l'accord à l'exception du Burundi.

Le Burundi a donc l'avantage de ratifier cet accord, a-t-il poursuivi, car ce dernier a une incidence considérable sur la simplification et l'harmonisation des procédures de commerce internationales dont un pays en développement comme le Burundi a besoin pour accélérer le mouvement et le dédouanement de ces marchandises. D'où il y a l'impérieuse nécessité pour le Burundi de ratifier ce protocole.

Après analyse et échange, ce projet de loi portant ratification du protocole portant amendement de l'accord de Marrakech instituant l'organisation mondiale du commerce a été adopté à l'unanimité par 100 Députés qui étaient présents à l'hémicycle de Kigobe. (RTNB) (source: www.rtnb.bi)

Démarrage des travaux de construction des centrales Jiji et Murembwe



Le 2ème Vice-Président de la République SE Joseph Butore, en compagnie du Ministre en charge de l'Energie a posé la 1ère pierre, le lundi 23 septembre 2019 pour la construction de 2 centrales hydroélectriques de Jiji et Murembwe. C'était sur la colline Muheka de la commune Songa en province de Bururi.

Selon le Ministre en charge de l'Energie Ir Côme Manirakiza, c'est un projet du Gouvernement du Burundi qui vise à accroître la capacité de production

hydroélectrique, une solution prometteuse au problème que connaît le pays en matière énergétique. Il a fait savoir que l'offre en énergie électrique au Burundi est extrêmement limitée. Les spécialistes dans ce secteur estiment que la demande actuelle est estimée à plus de 70 MWT alors que l'offre ne dépasse pas pour le moment 35 MWT, a précisé Ir Côme Manirakiza.

Il a souligné que ces centrales de Jiji et Murembwe auront une capacité combinée de 49.5 MWT, ce qui doublera l'offre nationale et beaucoup de burundais bénéficieraient de ce projet d'une aussi grande importance.

Dans son discours, le 2ème Vice-Président de la République SE Joseph Butore a indiqué que grâce à ce gigantesque projet, la population de cette localité pourra bénéficier de l'emploi, ce qui contribuera à diminuer le taux de chômage. Il a deman-

dé que les travaux puissent être terminés dans les délais convenus.

Le 2ème Vice-Président de la République a également signalé que ce projet de construction des centrales Jiji et Murembwe rentre dans le cadre du Plan National de Développement, à son chapitre relatif à l'accroissement énergétique. Et de rappeler que l'accès à l'énergie est indispensable au développement.

Les partenaires qui ont contribué pour la construction de ces deux barrages sont la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement, la Banque africaine de développement, le Gouvernement burundais.

Les travaux de construction des centrales Jiji et Murembwe seront exécutés par deux sociétés italienne et égyptienne. Selon les prévisions ces travaux prendront fin en 2023. (source: www.rtnb.bi)

Evaluation des engagements des partis politiques et de l'administration pour des élections apaisées



Les responsables des partis politiques agréés au Burundi et les gouverneurs de provinces se sont réunis à Bujumbura mercredi, le 24 septembre 2019 sous les auspices du Ministre de l'Intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement Local Monsieur Pascal Barandagiye, pour évaluer la mise en application de leurs engagements, pour un environnement favorable aux élections de 2020.

Au cours de la réunion, les responsables des partis politiques et les gouverneurs de provinces ont fait part de l'état des lieux de la cohabitation entre les partis politiques et des relations entre partis politiques et l'administration.

Les gouverneurs de provinces ont indiqué tour à tour que les rencontres qu'ils ont organisées depuis le mois de juin 2019 avec les responsables provinciaux des partis politiques ont porté des

fruits. Selon les gouverneurs de provinces, la cohabitation entre partis politiques est généralement bonne.

Néanmoins, la plupart d'entre eux ont indexé les membres du parti CNL de l'Honorable Agathon Rwagasa, les accusant de s'adonner à des actes de provocation et de non respect de la loi régissant les partis politiques.

Les responsables des partis politiques ont pour leur part fait savoir que les heurts entre les membres de leurs formations politiques ont diminué d'intensité depuis que les rencontres entre les partis politiques et l'administration ont été organisées.

Certains responsables des partis politiques ont salué l'attitude des administratifs qui interviennent rapidement quand des échauffourées viennent à éclater entre partisans des différentes formations politiques. D'autres ont plutôt dénoncé le caractère partial des administratifs qui favorisent le parti au pouvoir au détriment d'autres formations politiques.

Dans les provinces où subsistent des malentendus entre partis politiques ou entre partis politiques et l'administration, le Ministre en charge des affaires de l'intérieur a recommandé aux gouverneurs des provinces et aux responsables des partis politiques concernés de se retrouver le plus rapidement possible pour trouver un terrain d'entente.

Il a également recommandé la tenue de telles réunions d'évaluation une fois le mois au niveau de la province et

deux fois le mois au niveau communal.

En vue de mettre un terme aux accrochages entre les membres des partis politiques, le Secrétaire Général du parti au pouvoir CNDD-FDD, Monsieur Evariste Ndayishimiye a proposé de punir sévèrement quiconque se rendra coupable de ségrégation ou de discrimination basées sur l'appartenance à tel ou à tel autre parti politique.

Quant au secrétaire exécutif du CNL, un parti qui a été cité au cours de cette réunion comme étant à l'origine des difficultés rencontrées au sein des partis politiques, il a demandé aux participants d'éviter la globalisation et de considérer la responsabilité pénale comme étant personnelle et individuelle.

Pour le Ministre de l'Intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement Local, la préparation des élections apaisées de 2020 est un mot d'ordre qui guide les administratifs et qui explique la tenue une fois le mois d'une réunion entre l'administration au haut niveau avec les responsables des partis politiques. Il s'est félicité que depuis le mois de juin, la situation a complètement évolué.

Il a fait savoir que les accrochages entre les membres des différents partis politiques ont diminué à hauteur de 98%, réservant les 2% à des cas isolés des gens qui s'enivrent et qui, du coup s'adonnent à des exactions. "En dehors des cas isolés, la situation est normale", a souligné le Ministre en charge de l'Intérieur.

"L'essentiel est que les partis politiques se son

convenus sur le fait que celui qui commet une infraction soit puni conformément à la loi et de façon individuelle et soit traité comme tel au lieu de prétendre que c'est son parti d'origine qui est visé", a poursuivi le Ministre.

Il a saisi l'occasion pour exhorter la justice à sévir contre tous les contrevenants à la cohabitation pacifique des partis politiques. Pour le Ministre, quiconque s'adonnera à des actes de violence par des considérations qui tiennent compte des différences d'appartenance aux partis politiques devra être jugé en procès de flagrance.

Au cours de la réunion, certains gouverneurs et responsables des partis politiques ont fustigé le communiqué du conseil épiscopal catholique adressé aux chrétiens, affirmant que la situation décrite dans cette lettre ne prévaut pas et ont recommandé d'inviter les responsables religieux à participer à ce genre de réunions, afin de les mettre au courant de l'évolution de la situation politique.

A ce sujet, le Ministre Pascal Barandagiye a indiqué que le contenu de cette lettre est vraiment décalé de la réalité sur terrain, affirmant que les Evêques ont travaillé sur base des rapports d'il y a deux ou trois ans.

Le Ministre Pascal Barandagiye qui considère ces Prélats comme étant déconnectés de la réalité a promis néanmoins de les associer désormais s'ils le désirent, dans cette dynamique vers les élections apaisées. (source: www.rtnb.bi)

Burundi / HCR : le Burundi est prêt à accueillir tous les réfugiés qui veulent rentrer



Le Ministre de l'Intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement Local, Monsieur Pascal Barandagiye a animé jeudi le 26 septembre 2019, un point de presse pour parler des résultats de la mission qu'il a effectuée en Tanzanie dans le cadre

du rapatriement des réfugiés.

Monsieur Pascal Barandagiye a dit que dans la visite des camps des réfugiés, 7000 se sont faits inscrire pour rentrer et le Burundi attend que le HCR donne des moyens pour les faire rentrer.

Ce mouvement de rapatriement volontaire d'une moyenne de 2000 réfugiés par semaine va donc commencer au plus tard avec le début du mois d'octobre 2019, a conclu Monsieur Pascal Barandagiye.

(source: www.rtnb.bi)

Les Porte-parole des différentes institutions de l'Etat animent une émission publique dans la province de Rumonge



Les Porte-Parole des différentes institutions du pays ont animé, le mercredi 25 septembre 2019 à Rumonge, une émission publique pour s'exprimer sur les différentes questions des journalistes et de la population, des questions concernant différents secteurs de la vie nationale.

Dans l'introduction, le Porte-parole du Président de la République M. Jean Claude Karerwa Ndenzako a transmis à la population les salutations du Président de la République S.E Pierre Nkurunziza.

Il a indiqué que le Président de la République remercie la jeunesse pour les travaux de développement réalisés dans les camps d'été. Il a exhorté les élèves qui viennent de terminer les vacances à acquérir les connaissances qui vont leur permettre d'avoir du travail et leur conseille de ne plus recommencer les comportements indignes manifestés à la fin de l'année scolaire, citant en exemple ceux qui ont déchiré leurs vêtements en public.

Le Président de la République S.E Pierre Nkurunziza

exhorte également la population de s'atteler aux travaux de développement, de travailler en coopératives et surtout de se méfier des rapports produits par les détracteurs du Burundi et de ses dirigeants.

A la question liée au message de l'Eglise Catholique parlant de l'intolérance politique au Burundi, le Porte-parole du Gouvernement M. Prosper Ntahorwamiye a fait savoir que si l'Eglise s'exprime sur la vie du pays, c'est un signe que la démocratie existe dans le pays. « Les uns et les autres se sont exprimés, le tour du Gouvernement n'est pas encore arrivé, les relations entre le Burundi et l'Eglise catholique sont bonnes », a-t-il souligné.

Le Porte-parole de la Présidence M. Jean Claude KarerwaNdenzako a saisi l'occasion pour demander à l'Eglise de participer activement dans l'organisation des élections de 2020, à travers les cotisations et l'observation de ces élections.

Concernant les différents rapports produits par différentes commissions, M. Prosper Ntahorwamiye a indi-

qué que ce sont de faux rapports qui entachent le Burundi et a souligné que la paix et la sécurité sont une réalité dans le pays.

A la question de savoir s'il y aurait eu une rencontre entre le Gouvernement et les membres du CNARED, M. Prosper Ntahorwamiye a mentionné que le dialogue visant le partage du pouvoir n'existera plus, et que ceux qui veulent rentrer peuvent le faire comme les autres réfugiés et adhérer aux partis politiques existants ou en créer d'autres.

S'agissant de la question du gel des annales et d'autres indemnités, le Porte-parole du Gouvernement a précisé que le dossier a été analysé au conseil des Ministres mais que la commission n'a pas encore terminé son travail.

A la question liée à l'intolérance politique des jeunes affiliés aux partis politiques, le Porte-parole du Ministère de l'intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement Local a indiqué que ce phénomène s'est fait remarquer dans les différents coins du pays. Il a fait savoir que ces jeunes ont comparu devant la justice et ont fait savoir que la barbarie commise n'a pas été commanditée par leurs partis.

Concernant la mise en place controversée des Commissions Electorales Provinciales Indépendantes, le Porte-parole de la Commission Electorale Nationale Indépendante M. Philippe Nzobonariba a rappelé que les membres de cette commission ne doivent pas être nécessairement membres des partis politiques.

Par rapport à la question des congolais expulsés, le Porte-parole du Ministère en charge de la Sécurité Publique OPP1 Pierre Nkurikiye a répondu que c'est un travail de routine de la Police d'expulser les personnes qui vivent dans l'irrégularité sur le sol burundais comme d'autres pays comme la Zambie, la Tanzanie et la RDC qui l'ont fait récemment pour les ressortissants burundais qui résidaient dans ces pays sans documents de séjour.

A la question de savoir si les réfugiés burundais de la Tanzanie seront rapatriés par force, le Porte-parole du Ministère de l'intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement Local a souligné que les concernés avaient demandé l'asile mais qui n'ont pas eu de réponse favorable.

Concernant certaines chansons qui demandaient au Président de la République S.E Pierre Nkurunziza de continuer à diriger le pays lors du passage du flambeau de la paix à travers le pays, M. Jean Claude Karerwa Ndenzako a indiqué que le Président ne va pas se faire élire; il l'a dit plusieurs fois même récemment lors de la clôture du flambeau à Rumonge.

Pour les élèves qui ont déchiré leurs vêtements, M. Juma Edouard, Porte-Parole du Ministère en charge de l'Education, a fait savoir que la commission a terminé l'enquête. M. Jean Claude Karerwa Ndenzako a quant à lui souligné que le dossier a été traité par les différentes institutions à commencer par la Présidence de la République qui a déploré ce comportement ainsi que le Conseil National de la Sécurité.

(source: www.rtnb.bi)

Distribution de porcelets à la population en province Gitega



Les natifs de la province de Gitega ont procédé le lundi 23 septembre 2019, à la distribution de 185 porcelets aux coopératives sangwe se trouvant sur les collines des communes Buraza et Bukirasazi.

En commune Buraza, 95 porcelets ont été distribués à 19 coopératives sangwe. Chaque coopérative en a reçu 5.

Cette distribution a eu lieu aussi dans la commune Bukirasazi. 90 porcelets ont été octroyés aux 18 coopératives de cette commune.

L'honorable Georges Nshimirimana qui a représenté les natifs de la province Gitega a indiqué que ce projet est une initiative des natifs de cette province qui ont voulu soutenir la population regroupée en coopératives. Le but est de les aider à combattre la pauvreté, a précisé Honorable Georges Nshimirimana.

Il a salué le travail en groupes de la population qui présente beaucoup d'avantages liés notamment à la lutte contre la famine. Il a exhorté les bénéficiaires à bien prendre soins de ces porcelets afin de constituer des chaînes de solidarité. Les bénéficiaires ont vivement remercié les natifs de la province de Gitega pour ce soutien qui leur permettra notamment de fertiliser leurs champs. Ces bénéficiaires ont de leur côté lancé un appel aux habitants de ces communes qui ne l'ont pas encore fait, d'adhérer à des coopératives pour contribuer ensemble au développement de leurs localités.

Ce projet de distribution des porcelets va couvrir toutes les communes de la province de Gitega. 9 communes sur 11 ont déjà bénéficié de cette aide. (source: www.rtnb.bi)

Les maladies cardiovasculaires: une menace pour la santé



A la veille de la journée internationale du cœur célébrée le 29 septembre de chaque année, le Président de la Société Burundaise de Cardiologie (SBC), Dr Constantin Nyamuzangura a animé conjointement, mardi le 24 septembre 2019 un point de presse avec le Directeur du programme national intégré de lutte contre les maladies chroniques non

transmissibles au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA, Dr Niyonzima Étienne. Le thème choisi cette année est : "soyons les héros du cœur".

Au cours de ce point de presse, Dr Constantin Nyamuzangura a révélé que cette journée internationale du cœur sera célébrée le 28 septembre 2019 en province de Karusi.

Docteur Nyamuzangura a fait savoir que les maladies cardiovasculaires sont plus qu'une menace au moment où 31% des patients occupants les lits des hôpitaux souffrent de ces maladies et plus de 17.9 millions personnes meurent de ces maladies chaque année dans le monde.

A Karusi, les cérémonies marquant cette célébration seront caractérisées par plusieurs activités dont la marche physique, le dépistage. Il sera également l'occasion de sensibiliser les leaders, les populations et les autorités du Ministère pour plus de prise de conscience face à ces pathologies. (source: www.rtnb.bi)

L'AFJO pour la vulgarisation de l'assistance judiciaire des personnes vulnérables



L'Association Burundaise des Femmes Journalistes (AFJO) en collaboration avec le Ministère en charge de la Justice, a organisé le vendredi 20 septembre 2019 à Bujumbura, un atelier à l'intention des responsables des médias. L'objectif était d'expliquer aux médias le programme du Ministère de la Justice relatif à l'assistance judiciaire des personnes vulnérables.

Les conférenciers ont expliqué aux journalistes le contenu du programme du ministère de la justice à propos de l'assistance judiciaire aux personnes vulnérables. Certaines personnes sont victimes de l'ignorance de la loi ou du manque de moyens et ne sont pas capables de se défendre devant les instances judiciaires, raison pour laquelle ils ont besoin des avocats pour se défendre, a souligné le conférencier.

Les journalistes sont donc appelés à vulgariser le contenu de ce programme pour que les justiciables soient au courant que le Ministère pourrait leur donner des avocats. (source: www.rtnb.bi)

Ministère des Affaires Etrangères

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi